

**Tribunal régional
Jura bernois-Seeland
Agence du Jura bernois**

Rue du Château 9
Case postale 1057
2740 Moutier
Téléphone 031 636 42 90
Fax 031 636 39 80
tribunalregional.moutier@justice.be.ch
www.justice.be.ch/tribunauxregionaux

Plan des audiences

Moutier, 25 mars 2024

Plan des audiences du Tribunal régional Jura bernois-Seeland, Section pénale, avril 2024

Date / Heure / Durée / Salle / N° du cas	Accusé/-es / Objet de la procédure / Remarques	Autorité de jugement / Président/e du Tribunal / Greffier/-ère
27 mars 2024 08:45 heures Journée complète +	1 prévenu 14 parties plaignantes vols par métier, infractions prétendument commises 1. le 15.11.2022 2. entre le 21.02.2023 et le 22.02.2023 3. entre le 14.03.2023 et le 15.03.2023,.. à Reconvilier et Tavannes	Tribunal collégial à 3 juges Présidente : Pic Jeandupeux Greffière : Vannay
28 mars 2024 08:45 heures ½ journée de réserve +	+ dommages à la propriété, infractions prétendument commises 1. entre le 21.02.2023 et le 22.02.2023 2. entre le 14.03.2023 et le 15.03.2023,.. à Reconvilier et Tavannes	
Rendu du jugement le : 2 avril 2024 à 14:00 heures	+ violations de domicile, infractions prétendument commises 1. le 15.11.2022 2. le 21.02.2023 et le 22.02.2023 3. entre le 14.03.2023,.. à Reconvilier et Tavannes	
Salle sise à la rue Centrale 33 à 2740 Moutier PEN 23 652	+ rupture de ban, infraction prétendument commise entre le 15.11.2022 et le 12.05.2023 à Tavannes, Tramelan, Reconvilier et ailleurs en Suisse	
	+ contraventions à la loi sur les stupéfiants, infractions prétendument commises entre le 15.11.2022 et le 12.05.2023 à Tavannes, Tramelan, Reconvilier et ailleurs en Suisse	
	+	



	<p>opposition à un acte de l'autorité, infraction prétendument commise le 12.05.2023 à Reconvilier</p> <p>+</p> <p>violation de la loi fédérale sur les chemins de fer, infraction prétendument commise le 12.05.2023 à Reconvilier</p> <p>+</p> <p>recels, infractions prétendument commises entre le 15.11.2022 et le 12.05.2023 à Tavannes</p> <p>audience avec la présence du Procureur</p>	
<p>09 avril 2024</p> <p>08:30 heures</p> <p>2:00 h</p> <p>Salle du 1^{er} étage</p> <p>PEN 23 829</p>	<p>1 prévenue</p> <p>infraction à la loi sur la circulation routière, infraction prétendument commise le 03.04.2023</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Président : Richard</p> <p>Greffière e.r. : Kübler</p>
<p>09 avril 2024</p> <p>08:30 heures</p> <p>Journée complète</p> <p>Salle du rez-de-chaussée</p> <p>PEN 23 370</p>	<p>1 prévenu</p> <p>violation de domicile, infraction prétendument commise le 09.12.2021 à Tavannes</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Présidente : Pic Jeandupeux</p> <p>Greffière e.r. : Bourquard</p>
<p>10 avril 2024</p> <p>08:30 heures</p> <p>3:00 h</p> <p>Salle du rez-de-chaussée</p> <p>PEN 23 843</p>	<p>1 prévenu</p> <p>1 partie plaignante</p> <p>injure, infraction prétendument commise le 02.06.2023 à Bévilard</p>	<p>Juge unique conciliation, qui sera suivie en cas d'échec de la conciliation, d'une audience des débats</p> <p>Président : Richard</p> <p>Greffière e.r. : Kübler</p>
<p>11 avril 2024</p> <p>08:30 heures</p> <p>Journée complète</p> <p>Salle du rez-de-chaussée</p> <p>PEN 19 180</p>	<p>1 prévenu</p> <p>contrainte, infraction prétendument commise le 23.06.2018 à Moutier</p> <p>+</p> <p>voies de fait, infractions prétendument commises le 23.06.2018 à Moutier</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Présidente : Pic Jeandupeux</p> <p>Greffière e.r. : Bourquard</p>

<p>15 avril 2024</p> <p>08:45 heures</p> <p>Journée complète</p> <p>+</p> <p>16 avril 2024</p> <p>08:30 heures</p> <p>½ journée de réserve</p> <p>+</p> <p>Rendu du jugement le : 18 avril 2024 à 15:00 heures</p> <p>Salle sise à la rue Centrale 33 à 2740 Moutier</p> <p>PEN 24 32</p>	<p>1 prévenu</p> <p>1 partie plaignante</p> <p>incendie intentionnel aggravé, éventuellement incendie intentionnel, infractions prétendument commises le 09.08.2023 à Moutier</p> <p>+</p> <p>rupture de ban, infraction prétendument commise entre le 14.07.2022 et le 18.09.2022 en particulier à Berne et dans d'autres lieux du canton de Berne</p> <p>audience avec la présence du Procureur</p>	<p>Tribunal collégial à 3 juges</p> <p>Président : Richard</p> <p>Greffière : Heyer</p>
<p>17 avril 2024</p> <p>08:30 heures</p> <p>½ journée</p> <p>Salle du rez-de-chaussée</p> <p>PEN 23 735</p>	<p>1 prévenu</p> <p>infraction à la loi sur la circulation routière (conduite d'un véhicule qui ne répond pas aux prescriptions légales), infraction prétendument commise le 16.05.2023 à Courtelary</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Présidente : Pic Jeandupeux</p> <p>Greffière e.r. : Kübler</p>
<p>22 avril 2024</p> <p>08:30 heures</p> <p>2:00 h</p> <p>Salle du rez-de-chaussée</p> <p>PEN 23 740</p>	<p>1 prévenu</p> <p>infraction à la loi sur la circulation routière (dépasser la durée du stationnement de deux heures au plus), infraction prétendument commise le 17.02.2023 à St-Imier</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Président : Richard</p> <p>Greffière e.r. : Bürki</p>

<p>22 avril 2024</p> <p>08:30 heures</p> <p>Journée complète</p> <p>+</p> <p>Rendu du jugement le : 24 avril 2024 à 15:00 heures</p> <p>Salle du rez-de-chaussée</p> <p>PEN 23 522</p>	<p>2 prévenus</p> <p>1 partie plaignante</p> <p>Prévenu 1 :</p> <p>blanchiment d'argent, éventuellement par métier, infractions prétendument commises entre le 30.6.2016 et le 30.11.2021 à Moutier</p> <p>+</p> <p>utilisations frauduleuses d'un ordinateur, infractions prétendument commises entre le 06.04.2022 et le 09.04.2022 à Moutier</p> <p>+</p> <p>escroquerie, évtl. abus de confiance infraction prétendument commise le 07.04.2022 à Tavannes et Moutier</p> <p>+</p> <p>escroquerie, infraction prétendument commise entre le 26.02.2016 et le 18.03.2016 à Moutier</p> <p>+</p> <p>escroquerie par métier, évtl. obtention illicite de prestations de l'aide sociale infractions prétendument commises entre le 30.06.2016 et le 09.04.2022 à Moutier</p> <p>Prévenu 2 :</p> <p>escroquerie par métier, évtl. obtention illicite de prestations de l'aide sociale infractions prétendument commises entre le 30.06.2016 et le 09.04.2022 à Moutier</p> <p>+</p> <p>blanchiment d'argent, éventuellement par métier, infractions prétendument commises entre le 30.6.2016 et le 30.11.2021 à Moutier</p> <p>audience avec la présence du Procureur</p>	<p>Tribunal collégial à 3 juges</p> <p>Présidente : Rüfenacht</p> <p>Greffier : Imondi</p>
<p>22 avril 2024</p> <p>13:30 heures</p> <p>½ journée</p> <p>Salle du rez-de-chaussée</p> <p>PEN 23 814</p>	<p>1 prévenu</p> <p>violation simple des règles de la circulation, infraction prétendument commise le 16.03.2023 sur l'A16 R Sortie Moutier-Sud</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Présidente : Pic Jeandupeux</p> <p>Greffière e.r. : Spieser</p>

<p>24 avril 2024</p> <p>08:30 heures</p> <p>2:00 h</p> <p>Salle du rez-de-chaussée</p> <p>PEN 23 734</p>	<p>1 prévenu</p> <p>1 partie plaignante</p> <p>infraction à la loi sur la circulation routière, infraction prétendument commise le 19.05.2023 à Tavannes - Tramelan</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Président : Richard</p> <p>Greffière e.r. : Bürki</p>
<p>25 avril 2024</p> <p>08:30 heures</p> <p>½ journée</p> <p>Salle du rez-de-chaussée</p> <p>PEN 24 184</p>	<p>1 prévenu</p> <p>1 partie plaignante</p> <p>infraction à la Loi sur le transport de voyageurs (voyager sans titre de transport valable ou sans y être autrement autorisé)</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Présidente : Pic Jeandupeux</p> <p>Greffière e.r. : Spieser</p>
<p>30 avril 2024</p> <p>08:30 heures</p> <p>½ journée</p> <p>Salle du 1er étage</p> <p>PEN 23 827</p>	<p>1 prévenu</p> <p>violation simple des règles de la circulation routière, infraction prétendument commise le 15.04.2023 à Eschert</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Présidente : Pic Jeandupeux</p> <p>Greffier / ière : à déterminer</p>
<p>30 avril 2024</p> <p>08:30 heures</p> <p>Journée complète (le jugement sera rendu en fin de journée)</p> <p>Salle du rez-de-chaussée</p> <p>PEN 23 831</p>	<p>1 prévenu</p> <p>infraction à la loi sur la circulation routière, violation grave des règles de la circulation routière (délit de chauffard), infraction prétendument commise le 08.02.2023 aux Ecorcheresses</p> <p>audience avec la présence du Procureur</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Présidente : Pic Jeandupeux</p> <p>Greffière e.r. : Bourquard</p>

Remarques:

- Toutes les audiences se tiennent, en principe, à la rue du Château 9, 2740 Moutier.
- Des modifications de dernière minute dans le plan des audiences sont réservées. Pour toutes questions veuillez prendre contact avec le greffe pénal du tribunal (031 636 42 90).

Prière de respecter les consignes suivantes:

- Les téléphones portables doivent être éteints avant d'entrer dans la salle d'audience.
- Les enregistrements sonores et/ou vidéo ne sont pas autorisés en salle d'audience.
- Il n'est pas permis d'emporter des boissons ou de la nourriture dans la salle d'audience.
- Il est souhaité que les classes d'école et les grands groupes s'annoncent au préalable.
- Les débats publics sont accessibles à tous, les personnes de moins de seize ans devant toutefois avoir l'autorisation de la direction de la procédure pour y assister (art. 69 al. 4 CPP).
- Le tribunal peut restreindre partiellement la publicité de l'audience ou ordonner le huis clos:
 - a) si la sécurité publique et l'ordre public ou les intérêts dignes de protection d'une personne participant à la procédure, notamment ceux de la victime, l'exigent;
 - b) en cas de forte affluence (art. 70 CPP).